

# Étude des crédits

2023-2024

DIRECTEUR DES POURSUITES  
CRIMINELLES ET PÉNALES

## Renseignements particuliers du 3<sup>e</sup> groupe d'opposition

Document préparé par le  
Directeur des poursuites criminelles et pénales



# Étude des crédits

2023-2024

DIRECTEUR DES POURSUITES  
CRIMINELLES ET PÉNALES



**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DU 3<sup>E</sup> GROUPE D'OPPOSITION  
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS		PAGE
P.1	INDIQUER LA SOMME DÉPENSÉE EN 2022-2023 (PRÉVISIONS POUR 2023-2024) PAR VOTRE MINISTÈRE ET SES ORGANISMES POUR L'INFORMATIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION. PRÉCISER S'IL S'AGIT D'ACHATS DE LOGICIELS, DE MATÉRIEL OU DE SERVICES PROFESSIONNELS (INTERNE, EXTERNE OU DU CSPQ).	1
P.2	POUR CHACUN DES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES INSTANCES RELEVANT DU MINISTÈRE POUR L'ANNÉE 2022-2023, INDIQUER : A) LA LISTE DES EMPLOYÉS OU DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN INDIQUANT LE POSTE QU'ILS OCCUPENT ET LEUR RÉMUNÉRATION; B) LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT VU LEUR MANDAT ÊTRE RENOUVELÉ EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT; INCLURE LEUR RÉMUNÉRATION; C) LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉES EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT; INCLURE LEUR RÉMUNÉRATION ET LEUR CV; D) LA LISTE DES PERSONNES AYANT DÉMISSIONNÉ DE LEUR POSTE; E) LEURS FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE VOYAGE, DE REPAS ET DE REPRÉSENTATION.	2
P.5	COPIE DU PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE TRIENNAL; INDIQUER LES RÉALISATIONS FAITES DANS LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ET LES PRÉVISIONS POUR 2023-2024. INDIQUER ÉGALEMENT LES SOMMES AVANCÉES AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE PAR LE FONDS DE SUPPLÉANCE DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE CERTIFICATION, ET CE, POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES IMPLIQUANT LE GOUVERNEMENT, SES MINISTÈRES ET ORGANISMES.	3
P.7	LISTE DE TOUS LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS, COMITÉS CONJOINTS, COMITÉS-CONSEILS, COMITÉS CONSULTATIFS, ACTIFS EN 2022-2023, DONT A FAIT PARTIE LE MINISTÈRE OU SES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES INSTANCES AVEC D'AUTRES MINISTÈRES, ORGANISMES, AGENCES OU PARTENAIRES. POUR CHAQUE COMITÉ, FOURNIR UNE COPIE DE TOUT DOCUMENT PRODUIT, ET PRÉCISER : A. LE MANDAT; B. LES MEMBRES; C. LE BUDGET; D. LE NOMBRE DE RENCONTRES EFFECTUÉES EN 2022-2023; E. LES RÉSULTATS OBTENUS EN 2022-2023 ET LES PRÉVISIONS POUR 2023-2024.	4
P.8	NOMBRE DE RENCONTRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES-TERRITORIALES DES MINISTRES ET DES SOUS-MINISTRES DE LA JUSTICE EN 2022-2023. A. LES COÛTS; B. LES DATES ET LIEUX; C. LES PERSONNES PRÉSENTES; D. LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR; E. LES RÉSULTATS OBTENUS ET LES PRÉVISIONS POUR 2023-2024; F. LES RENCONTRES INSCRITES À L'AGENDA 2023-2024.	13
P.37	LISTE DES MANDATS ACCORDÉS EN 2022-2023 À DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE, À DES PROFESSEURS DE DROIT OU À DES JUGES PAR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET PAR TOUS LES AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT. PRÉCISER : A. LE NOM ET L'ADRESSE DU PROFESSIONNEL; B. LA DESCRIPTION DU MANDAT; LE CAS ÉCHÉANT, INDIQUER LES MANDATS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROLONGATION; C. LE COÛT HORAIRE ET LE COÛT TOTAL DU MANDAT JUSQU'À MAINTENANT; LE CAS ÉCHÉANT, INDIQUER LES MANDATS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE DÉROGATION QUANT AU TAUX HORAIRE APPLICABLE; D. LES PRÉVISIONS DES COÛT POUR 2023-2024 ET POUR L'ENSEMBLE DU MANDAT CONFIE; E. LE NOM DE L'ÉTUDE, DU CABINET OU DE LA SOCIÉTÉ DU PROFESSIONNEL, LE CAS ÉCHANT.	14
P.51	AU 31 MARS 2023, LE NOMBRE DE SUBSTITUTS DU PROCUREUR GÉNÉRAL RELEVANT DU DPCP POUR CHAQUE DISTRICT JUDICIAIRE.	15
P.52	POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES, LE NOMBRE DE PROCUREURS AYANT DÉMISSIONNÉ. INDIQUER LES DÉPENSES LIÉES À LEUR DÉPART.	18
P.53	POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES, LA LISTE DES PROCUREURS CADRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE RÉAFFECTATION.	19
P.55	POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES, POUR CHAQUE DISTRICT JUDICIAIRE, LE NOMBRE DE DOSSIERS QUI ONT BÉNÉFICIÉ DE PROGRAMMES DE NON-JUDICIARISATION, EN INDIQUANT LES TYPES D'INFRACTION (VOLS, VOIES DE FAIT, ETC.).	20
P.56	LA LISTE ET L'ÉTAT DES PRINCIPALES CAUSES PENDANTES EN MATIÈRE CRIMINELLE AU 31 MARS 2023.	23

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS		PAGE
P.57	STATISTIQUES SUR LE NOMBRE D'ACCUSÉS LIBÉRÉS À LA SUITE D'UNE REQUÊTE EN ARRÊT DES PROCÉDURES POUR DÉLAIS DÉRAISONNABLES DEPUIS L'ARRÊT R. C. JORDAN RENDU LE 8 JUILLET 2016. INDIQUER LE NOMBRE DE REQUÊTES PRÉSENTÉES, LE NOMBRE DE REQUÊTES ENTENDUES, LE NOMBRE DE PROCÈS ABANDONNÉS, LE NOMBRE DE DOSSIERS À RISQUE DANS LES 6 PROCHAINS MOIS, 1 AN, 2 ANS.	24
P.58	NOMBRE DE RENCONTRES DU COMITÉ FÉDÉRAL-PROVINCIAL DES POURSUIVANTS EN 2022-2023. FOURNIR TOUT DOCUMENT DÉPOSÉ ET INDIQUER : A. LES COÛTS; B. LES DATES ET LIEUX; C. LES PERSONNES PRÉSENTES; D. LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.	25
P.60	COPIE DES AVIS JURIDIQUES FOURNIS PAR LE DPCP À L'UPAC DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE MÂCHURER.	26
P.61	POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES, INDIQUER LE NOMBRE DE DOSSIERS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'ACCUSATIONS PAR LE DPCP.	27
P.67	Liste des poursuites intentées par le DPCP à la suite des vérifications ou des enquêtes effectués par le MAMH ou la Commission municipale auprès des municipalités, d'élus ou de fonctionnaires municipaux.	28
P.68	POUR 2022-2023, INDIQUER LES SOMMES INVESTIES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE ET LES SOMMES PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2023-2024. ÉTAT DE SITUATION, AU 31 MARS 2023, DE SA MISE EN ŒUVRE.	29
P.74	NOMBRE DE PROCUREURS EMBAUCHÉS OU SÉLECTIONNÉS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU TRIBUNAL SPÉCIALISÉ POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE OU CONJUGALE	30
P.79	Liste des dossiers rejetés par le DPCP en matière de violence sexuelle ou conjugale depuis 3 ans.	31
P.87	NOMBRE D'ACCUSATIONS PORTÉES PAR LE DPCP POUR DES CRIMES HOMOPHOBES OU TRANSPHOBES AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES.	32
P.107	AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES, LISTE DES CAUSES PORTÉES EN APPEL PAR LE PROCUREUR GÉNÉRAL.	33
P.115	NOMBRE DE POURSUITES, PAR RÉGION, INTENTÉES EN 2022-2023 PAR LE DPCP RELATIVEMENT À DES INFRACTIONS À LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (L.R.Q. CHAP. C.11), INCLUANT LE TABLEAU DES RÉSULTATS ET LA VENTILATION PAR ARTICLE.	34
P.118	CONCERNANT LA LUTTE À LA VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE, FOURNIR : A. UNE VENTILATION DES BUDGETS ALLOUÉS POUR COMBATTRE LE PHÉNOMÈNE DE LA VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE EN 2022-2023; PRÉVISION POUR 2023-2024; B. LE BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2018-2023.	35
P.132	SUIVI DU PLAN D'INVESTISSEMENT DE 500 M\$ DANS L'INFORMATISATION DE LA JUSTICE, PRÉVU AU BUDGET 2022-2023 ET ANNONCÉ LE 24 AVRIL 2018.	39
P.136	Liste des échanges, de la correspondance et des actions entreprises à la suite de l'arrestation arbitraire par le SPVM de Monsieur Mamadi III Fara Camara en janvier 2021.	41

N.B. À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES DONNÉES PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS SONT ÉTABLIES EN DATE DU 28 FÉVRIER 2023.

DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Renseignements particuliers (PQ)

Étude des crédits 2023-2024

Question **01**

INDIQUER LA SOMME DÉPENSÉE EN 2022-2023 (PRÉVISIONS POUR 2023-2023) PAR VOTRE MINISTÈRE ET SES ORGANISMES POUR L'INFORMATIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION. PRÉCISER S'IL S'AGIT D'ACHATS DE LOGICIELS, DE MATÉRIEL OU DE SERVICES PROFESSIONNELS (INTERNE, EXTERNE OU DU CSPQ).

	2022-2023
LOGICIELS	114 096 \$
MATÉRIEL	534 928 \$
SERVICES PROFESSIONNELS	
• INTERNE	5 649 477 \$
• EXTERNE	563 416 \$
<b>TOTAL</b>	<b>6 861 917 \$</b>

## DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Renseignements particuliers (PQ)

Étude des crédits 2023-2024

Question **02**

POUR CHACUN DES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES INSTANCES RELEVANT DU MINISTÈRE POUR L'ANNÉE 2022-2023, INDIQUER :

- A) LA LISTE DES EMPLOYÉS OU DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN INDIQUANT LE POSTE QU'ILS OCCUPENT ET LEUR RÉMUNÉRATION ;
- B) LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT VU LEUR MANDAT ÊTRE RENOUVELÉ EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT ; INCLURE LEUR RÉMUNÉRATION ;
- C) LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉES EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT ; INCLURE LEUR RÉMUNÉRATION ET LEUR CV ;
- D) LA LISTE DES PERSONNES AYANT DÉMISSIONNÉ DE LEUR POSTE ;
- E) LEURS FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE VOYAGE, DE REPAS ET DE REPRÉSENTATION.

Cette question ne s'applique pas au Directeur des poursuites criminelles et pénales (aucun conseil d'administration).

## DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Renseignements particuliers (PQ)

Étude des crédits 2023-2024

Question **05**

COPIE DU PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE TRIENNAL; INDIQUER LES RÉALISATIONS FAITES DANS LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ET LES PRÉVISIONS POUR 2023-2024. INDIQUER ÉGALEMENT LES SOMMES AVANCÉES AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE PAR LE FONDS DE SUPPLÉANCE DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE CERTIFICATION, ET CE, POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES IMPLIQUANT LE GOUVERNEMENT, SES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

### LES RÉALISATIONS 2022-2023 :

- Décision et dossier de poursuite (Terminé le 10 juillet 2022)
- Déploiement des solutions d'affaires – Volet criminel (Réalisation en cours)
- Refonte du site intranet (Dossier d'opportunité approuvé le 10 février 2023)

Aucune somme n'a été avancée en 2022-2023 par le fonds de suppléance du Conseil du trésor.

**DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES**

**Renseignements particuliers (PQ)**

**Étude des crédits 2023-2024**

Question **07**

**LISTE DE TOUS LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS, COMITÉS CONJOINTS, COMITÉS-CONSEILS, COMITÉS CONSULTATIFS, ACTIFS EN 2022-2023, DONT A FAIT PARTIE LE MINISTÈRE OU SES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES INSTANCES AVEC D'AUTRES MINISTÈRES, ORGANISMES, AGENCES OU PARTENAIRES. POUR CHAQUE COMITÉ, FOURNIR UNE COPIE DE TOUT DOCUMENT PRODUIT, ET PRÉCISER :**

- A. LE MANDAT;**
- B. LES MEMBRES;**
- C. LE BUDGET;**
- D. LE NOMBRE DE RENCONTRES EFFECTUÉES EN 2022-2023;**
- E. LES RÉSULTATS OBTENUS EN 2022-2023 ET LES PRÉVISIONS POUR 2023-2024.**

Comité	Mandat	Membres	Nombre de rencontres 20 22-2023
Comité régional mixte des représentants de la justice pénale	Faciliter la communication pour la recherche de solutions pratiques dans la gestion des dossiers avec des partenaires des autres ministères des gouvernements du Québec et du Canada.	M <sup>e</sup> Josée Lemieux	4
Comité stratégique en sécurité urbaine de Montréal – CoSSUM	Ce comité stratégique a pour mandat d'assurer la complémentarité des actions mises en œuvre en sécurité urbaine par tous les acteurs gouvernementaux et institutionnels concernés, définir les interventions le plus urgentes à mettre en œuvre et définir une stratégie régionale de prévention en sécurité urbaine à moyen et à long terme.	M <sup>e</sup> Anny Bernier	4
Groupe de travail interministériel – Tribunal spécialisé	Participer aux travaux concernant la mise sur pied du tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et de violence conjugale. Le groupe de travail est dirigé par le SMA Patrick-Thierry Grenier. Plusieurs partenaires sont présents. Ce groupe a été créé à la suite du dépôt du rapport Rebâtir la confiance dont une des recommandations était la création d'un tribunal spécialisé. Ce groupe de travail a produit un premier rapport le 19 août 2021. Les travaux se poursuivent depuis.	M <sup>e</sup> Anny Bernier M <sup>e</sup> Eliane Beaulieu M <sup>e</sup> Joëlle Huot M <sup>e</sup> Josée Lemieux M <sup>e</sup> Audrey-Mercier-Turgeon	1
Comité sur le renouvellement de l'entente de communication des renseignements provenant des tribunaux	Renouveler l'entente relative aux informations concernant les sentences de 1995 conclue entre le Canada et le Québec.	M <sup>e</sup> Annouck Balzer M <sup>e</sup> Josée Lemieux M <sup>e</sup> Mélissa-Ann MacFarland M. Dominic Saindon	8

Comité	Mandat	Membres	Nombre de rencontres 2022-2023
Comité coordination des hauts fonctionnaires (CCHF)	Soulever les enjeux juridiques des provinces, échanger sur les meilleures pratiques, discuter des points à soulever aux réunions des ministres et sous-ministres FPT.	M <sup>e</sup> Véronic Champagne M <sup>e</sup> Anthony Cotnoir	2
Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC)	Discuter des modifications à apporter aux lois en matière criminelle et pénale.	M <sup>e</sup> Anny Bernier M <sup>e</sup> Justin Tremblay M <sup>e</sup> Nicolas Abran	1
Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC) – Section pénale	Puisque la responsabilité constitutionnelle du système canadien de justice pénale est partagée entre les gouvernements fédéral, provincial et territorial, cette section offre une occasion unique de déterminer les enjeux juridiques et opérationnels à traiter et elle donne la possibilité de formuler des recommandations de réforme législative dans le domaine du droit pénal.	M <sup>e</sup> Anny Bernier	5
Comité des hauts dirigeants – services intégrés en abus et maltraitance (SIAM)	Comité formé des hauts dirigeants des organismes partenaires du SIAM qui sont responsables de déterminer les orientations du projet.	M <sup>e</sup> Josée Lemieux	3
Comité d'élaboration et de suivi du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027 (PAM3)	Assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme des aînés en maltraitance (PAM).	M <sup>e</sup> Maya Ducasse-Hathi (jusqu'en décembre 2022) M <sup>e</sup> Frédérique Bouvier	1
Comité national aviseur pour le suivi de l'Entente-cadre nationale pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées et le suivi des processus d'intervention concertés (PIC)	Assurer la coordination de la mise en œuvre, de la mise en application et du suivi d'un processus d'intervention concerté dans chacune des régions socio sanitaires du Québec.	M <sup>e</sup> Maya Ducasse-Hathi (jusqu'en décembre 2022) M <sup>e</sup> Frédérique Bouvier et M <sup>e</sup> Amélie Savard	1
Comité des responsables nationaux de l'entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'absence de soin menaçant leur santé physique.	Assurer le suivi de l'application de l'entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'absence de soin menaçant leur santé physique (entente multisectorielle); par tous les partenaires concernés. Le DPCP participe aux travaux visant la mise à jour de l'entente multisectorielle.	M <sup>e</sup> Marie-Ève Laramée	8
Comité d'orientation en violence sexuelle, conjugale et familiale – niveau de sous-ministres associé(e)s et de sous-ministres adjoint(e)s	Échanger au niveau SMA et directeur sur le suivi des recommandations du Comité d'experts	M <sup>e</sup> Josée Lemieux M <sup>e</sup> Anny Bernier	0

Comité	Mandat	Membres	Nombre de rencontres 2022-2023
Comité d'examen des décès d'enfants du Bureau du coroner	<p>Étude systématique des cas de décès d'enfants qui ont fait l'objet d'un avis au coroner en vue de dégager des constats et enjeux systémiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'assurer de l'existence et de l'utilisation appropriée des outils, protocoles et méthodes d'enquête des décès d'enfants;</li> <li>- éclairer le coroner investigateur sur des questions spécifiques;</li> <li>- promouvoir des pratiques exemplaires.</li> </ul>	M <sup>e</sup> Marie-Ève Laramée	3
Comité des sous-ministres – nouvelle stratégie violence conjugale et rebâtir la confiance	Proposer des actions ou une stratégie aux autorités gouvernementales dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, des orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle en lien avec la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021.	M <sup>e</sup> Josée Lemieux	0
Comité consultatif sur la violence conjugale et la pratique judiciaire « Améliorer la pratique judiciaire pour accroître la sécurité des femmes victimes de violence conjugale ».	Ce comité a été créé par le regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale en novembre 2021 et se terminera au 31 mars 2024. Son but est d'améliorer le traitement judiciaire de la violence conjugale afin de lever les obstacles systémiques auxquels les femmes font face dans le processus de justice, particulièrement certaines d'entre elles, de manière à accroître leur sécurité. Pour ce faire, l'objectif est essentiellement de faire connaître le concept de contrôle coercitif aux acteurs du système judiciaire afin qu'ils connaissent mieux les différentes manifestations de la violence conjugale et qu'ils disposent d'outils pour mieux les documenter et les faire valoir devant le tribunal afin que celui-ci assure davantage les droits de ces victimes.	M <sup>e</sup> Audrey Mercier-Turgeon M <sup>e</sup> Maya Ducasse-Hathi M <sup>e</sup> Isabelle Dorion (depuis le 23 janvier 2023)	4
Table de concertation nationale sur l'intervention policière en violence conjugale	Le mandat de la Table est de favoriser, par la concertation entre les services de police et le MSP, l'émergence et le rayonnement des meilleures pratiques policières pour prévenir et contrer la violence conjugale dans une perspective d'optimisation de l'intervention policière et d'amélioration continue.	M <sup>e</sup> Maya Ducasse-Hathi	2
Comité interministériel rebâtir la confiance	Comité visant à réunir les différents ministères afin d'assurer le suivi des recommandations du rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale.	M <sup>e</sup> Anny Bernier M <sup>e</sup> Josée Lemieux	0

Comité	Mandat	Membres	Nombre de rencontres 2022-2023
Comité interministériel sur le tribunal spécialisé	Comité piloté par le ministère de la Justice visant à réunir les différents partenaires en lien avec la mise en œuvre d'un tribunal spécialisé en violence sexuelle et conjugale.	M <sup>e</sup> Anny Bernier M <sup>e</sup> Josée Lemieux M <sup>e</sup> Audrey Mercier-Turgeon M <sup>e</sup> Joelle Huot	1
Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et sexuelle – Niveau professionnel	Assurer la coordination de l'intervention gouvernementale en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle. Il relève du comité des sous-ministres – dossiers violence conjugale et agressions sexuelles.	M <sup>e</sup> Eliane Beaulieu M <sup>e</sup> Audrey Mercier-Turgeon M <sup>e</sup> Maya Ducasse-Hathi	0
Comité interministériel de niveau professionnel en matière de violence conjugale	Favoriser la concertation, la collaboration et l'échange d'information entre les ministères et organismes engagés dans le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 et dans le Plan d'action spécifique 2020-2025 pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes ainsi que dans les actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides et contribuer au suivi et à la reddition de comptes de ces plans d'action.	M <sup>e</sup> Audrey Mercier-Turgeon	2
Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale du Bureau du coroner	Sous la responsabilité du coroner en chef, le comité exerce trois rôles en lien avec les décès survenus dans un contexte de violence conjugale au Québec, soit d'étudier un certain nombre de cas de décès qui ont fait l'objet d'un avis au coroner, de fournir des conseils au coroner sur des questions spécifiques et de partager les connaissances des membres en lien avec les décès survenus dans un contexte de violence conjugale. - Le 7 février 2022, le Bureau du coroner a produit un mémoire dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi 15 qui vise à modifier la Loi sur la protection de la jeunesse.	M <sup>e</sup> Audrey Mercier-Turgeon M <sup>e</sup> Isabelle Dorion (depuis le 23 janvier 2023)	6
Comité interministériel de sous-ministres associé(e)s et de sous-ministres adjoint(e)s en matière de violence conjugale – Volet autochtone : violence conjugale et familiale pour les Premières Nations et les Inuits	Ce comité assure la concertation à un niveau décisionnel des travaux du comité de travail interministériel.	M <sup>e</sup> Josée Lemieux	0

Comité	Mandat	Membres	Nombre de rencontres 2022-2023
Comité de coordination interministérielle sur le suivi des recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.	Identifier les ministères et organismes pouvant être porteurs ou collaborateurs à la mise en œuvre d'actions découlant des recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs et élaborer un plan d'action. Suivi des réalisations des actions du plan d'action.	M <sup>e</sup> Josée Lemieux	0
Comité permanent conjoint de liaison entre le ministère de la Justice du Québec et le Directeur des poursuites criminelles et pénales	S'assurer que les dossiers soulevant des questions juridiques d'intérêt commun reçoivent un traitement approprié.	M <sup>e</sup> Nicolas Abran M <sup>e</sup> Benoit Lauzon	0
Comité stratégique provincial – délinquants à haut risque (DHR)	Échange sur les pratiques policières en matière de DHR.	M <sup>e</sup> Rachelle Pitre M <sup>e</sup> Mélanie Haddad	1
Table des coordonnateurs provinciaux en matière d'enlèvement parental international	Amélioration des pratiques entre partenaires.	M <sup>e</sup> Jérôme Laflamme	0
Comité OREC-UPAC et DPCP	Le comité a pour but la coordination, la planification, la compréhension, la diffusion et l'uniformisation des conseils juridiques requis par l'UPAC en cours d'enquêtes et de procès, dont la responsabilité relève du Bureau de la grande criminalité et des affaires spéciales.	M <sup>e</sup> Patrice Peltier-Rivest	3
Comité stratégique sur l'utilisation des caméras portatives par les policiers	Identifier les attentes citoyennes en regard de l'utilisation de la caméra portative par les policiers. Réexaminer, en tenant compte de l'évolution de la situation, les enjeux qui ont été identifiés en 2019 dans le cadre du comité de travail, sur le plan technique, juridique, organisationnel et financier de l'utilisation de la caméra portative. Constituer des groupes de travail (notamment juridique et technologique), déterminer leurs mandats et superviser ces groupes de travail. Déterminer les situations où l'utilisation de la caméra portative par les policiers permettrait de répondre aux attentes citoyennes et aux objectifs visés, dans une perspective de gestion des risques. Déterminer les balises d'utilisation de la caméra portative par les policiers. Réaliser une coordination stratégique d'un projet pilote avec la Sûreté du Québec. Analyser les constats dégagés des différents groupes de travail, du groupe d'action pour lutter contre le racisme, du Comité consultatif sur la réalité policière ainsi que du projet pilote. Déterminer les pistes de solutions afin de munir des policiers, selon les modalités définies, le cas échéant, de caméras portatives.	M <sup>e</sup> Josée Lemieux Sophie Lamarre (depuis 18 mai 2022)	2

Comité	Mandat	Membres	Nombre de rencontres 2022-2023
Comité directeur de l'Autorité des marchés financiers	Assurer la coordination des opérations et déterminer l'orientation des dossiers en matière de crimes commis sur les marchés financiers. Ce comité sert surtout à faire un suivi sur les dossiers en cours et ceux à venir.	M <sup>e</sup> Paul J. Mercier	3
Comité de travail interministériel sur l'intimidation	Comité regroupant plusieurs ministères ayant participé à la mise en œuvre du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 et qui a pour mandat d'en assurer le suivi.	M <sup>e</sup> Sophie Lamarre (1 <sup>er</sup> avril au 19 mai 2022) M <sup>e</sup> Véronic Champagne	4
Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire (TPCVJMS)	Consultations et réflexions communes de différents intervenants qui œuvrent auprès des jeunes pour le suivi du plan d'action concerté de lutte contre l'intimidation.	Me Sophie Lamarre (1 <sup>er</sup> avril au 19 mai 2022) M <sup>e</sup> Véronic Champagne	4
Sous-comité amendements techniques et de fonds – CCSO-YJ	Le SCML a pour mandat de servir de tribune pour assurer un suivi et établir un dialogue permanent en ce qui concerne les questions stratégiques techniques et de fond relatives à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Le SCML s'efforcera de cerner et, si possible, de résoudre les questions de nature technique de la LSJPA au moyen de modifications législatives. Le SCML sera également responsable de cerner les questions politiques de fond existantes et émergentes relatives à la justice pour les jeunes et à la LSJPA qui pourraient être traitées par des modifications législatives.	M <sup>e</sup> Véronic Champagne	3
Sous-comité en matière autochtone – CCSO-YJ	Établir une stratégie de justice autochtone pour lutter contre la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice au Canada, en collaboration avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones au pays.	M <sup>e</sup> Hippolite Brin M <sup>e</sup> Nicolas Glendenning	3
Comité interministériel de coordination et pérennisation du projet SEXTO	Nouveau comité assumant les activités liées à la coordination et à l'administration de la mise en œuvre de la méthode SEXTO : développement, promotion, coordination, formation.	M <sup>e</sup> Marc Forgues M <sup>e</sup> Véronic champagne	2

Comité	Mandat	Membres	Nombre de rencontres 2022-2023
Comité aviseur – Direction des services professionnels correctionnels du Nunavik	Échanger sur les problématiques rencontrées et apporter des suggestions et des recommandations afin d'améliorer la qualité des services offerts par les services correctionnels en milieu ouvert au Nunavik. Le comité est formé des intervenants suivants : DSCP, MSP, DPCP, MJQ, KRG, CCJAT, AQAAD, Makivik et NSP.	M <sup>e</sup> Véronic Picard M <sup>e</sup> Geneviève Lamontagne	0
Native round table	Cette table vise à rapprocher et harmoniser la communauté judiciaire autochtone d'Akwesasne dans le district de Beauharnois (Valleyfield). Les sujets abordés concernent principalement des situations ou des problématiques rencontrées par la communauté en lien avec le système judiciaire.	M <sup>e</sup> Pierre-Olivier Gagnon M <sup>e</sup> Mariève Rondeau-Desjardins M <sup>e</sup> Marie-Ève Côté M <sup>e</sup> Dominique Potvin	3
Criminal Justice Committee	Les différents intervenants s'entendent pour définir leurs engagements et les mécanismes de coordination en vue d'accroître et faciliter la collaboration et la complémentarité des services offerts au sein de la région de Maniwaki de manière à répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la clientèle autochtone.	M <sup>e</sup> Pierre-Olivier Gagnon M <sup>e</sup> Neil Demmerle-Shantz M <sup>e</sup> Dominique Potvin	4
Comité de sous-ministres adjoints/Plan d'action gouvernemental social et culturel des Premières Nations et des Inuits	Ce comité assure la concertation à un niveau décisionnel, l'application des orientations gouvernementales et la cohérence des actions en matière de développement social et culturel autochtone.	M <sup>e</sup> Anny Bernier	0
Forum sociojudiciaire autochtone	Documenter l'état des services disponibles, identifier les problématiques et assurer une vigie. Partager des informations à caractère sociojudiciaire liées aux enjeux sociaux et aux actions pouvant être prises chez les Premières Nations et les Inuits du Québec.	M <sup>e</sup> Véronic Picard M <sup>e</sup> Nicolas Glendenning	2
Comité québécois de coordination du programme de traitement de la toxicomanie de la cour du Québec (PTTCQ)	Coordonner la mise en application harmonieuse du PTTCQ au Québec.	M <sup>e</sup> Véronique Breton M <sup>e</sup> Véronic Picard M <sup>e</sup> Marie-Ève Rodrigue	4
Comité de concertation entre la Commission d'examen des troubles mentaux et le Directeur des poursuites criminelles et pénales	Échanger sur les problématiques rencontrées et les meilleures pratiques à mettre en place entre la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM) et le DPCP relativement aux audiences devant la CETM.	M <sup>e</sup> Josée Lemieux M <sup>e</sup> Véronique Breton M <sup>e</sup> Magalie Provost	2

Comité	Mandat	Membres	Nombre de rencontres 2022-2023
Comité directeur – Mise en application du cadre de référence provincial PAJ-SM	Afin de mettre en place un modèle intégré basé sur les meilleures pratiques, le ministère de la Justice et le ministère de la Santé et des Services sociaux réunissent leurs efforts afin de favoriser le développement des Programmes d'Accompagnement Justice et Santé mentale (PAJ-SM) en vue d'harmoniser la pratique au Québec.	M <sup>e</sup> Josée Lemieux M <sup>e</sup> Véronique Breton	1
Comité directeur du programme de mesures de rechange général (PMRG)	Définir les grandes orientations du PMRG.	M <sup>e</sup> Véronique Breton	1
Comité de suivi et de déploiement du programme de mesures de rechange général (PMRG)	Ce comité assure la concertation concernant le suivi et le déploiement du PMRG.	M <sup>e</sup> Véronique Breton	2
Comité des hauts dirigeants – transformation de la justice	Ce comité, sous la responsabilité du sous-ministre de la Justice, a pour mandat d'assurer la gouvernance des travaux réalisés dans le cadre de la transformation de la justice. Il réunit donc les hauts dirigeants des différents partenaires et assure un <i>leadership</i> stratégique dans le déploiement et la réalisation de la transformation.	M <sup>e</sup> Patrick Michel M <sup>e</sup> Vincent Martinbeault	3
Federal-provincial-territorial heads of prosecutions (HOP)/Chefs des poursuites pénales fédérales, provinciales et territoriales	Forum national permettant aux services des poursuites du Canada d'aborder les problèmes relatifs aux poursuites et d'échanger des renseignements et des pratiques exemplaires sur des questions de fond et de gestion.	M <sup>e</sup> Patrick Michel M <sup>e</sup> Anny Bernier	2
Table Justice Québec	Ce comité, regroupant les principaux acteurs du milieu du droit et de la justice au Québec, travaille à l'élaboration d'une stratégie visant à réduire les délais en matière criminelle.	M <sup>e</sup> Patrick Michel	0
Table de concertation en matière de sécurité	Discuter des enjeux en matière de sécurité dans les palais de justice. La table centrale de coordination constitue le forum où sont discutées et proposées des orientations sur des sujets d'intérêt provincial. Elle assure généralement le suivi des travaux effectués par les tables de concertation régionales.	M <sup>e</sup> Sophie Lamarre M <sup>me</sup> Marie-Élisabeth O'Neill	0

Comité	Mandat	Membres	Nombre de rencontres 2022-2023
Comité central du plan de lutte contre l'intimidation des intervenants du système judiciaire	Comité assurant le partage d'information et des meilleures pratiques en matière d'intimidation des intervenants du système judiciaire, suivant le plan de lutte à l'intimidation mis sur pied en 2001. La coordination du comité est effectuée par la Sûreté du Québec, section menace extrémiste.	M <sup>e</sup> Jean Caron M <sup>e</sup> Nicolas Poulin M. Sylvain Chabot M. Patrick Dubé	1
Comité national d'écoute électronique (CNÉÉ) – National Wiretap Expert Committee	Présentation de nouvelles technologies et pratique en matière d'écoute électronique. Réunion annuelle à laquelle participent les corps policiers, les poursuivants des provinces et fédéraux et des experts policiers.	M <sup>e</sup> Robert Benoit	3
Comité restreint – Comparution la fin de semaine et les journées fériées	Échanger sur les problématiques rencontrées lors de la mise en œuvre au sein d'une nouvelle région, établir de nouvelles procédures. Comité avec le MSP, MJQ, la magistrature ainsi que le DPCP.	M <sup>e</sup> Érika Porter	0
Table interministérielle en itinérance	La table assure la planification et la réalisation des travaux inhérents à la politique nationale de lutte à l'itinérance et au plan d'action qui en découlera sous la coordination du MSSS.	M <sup>e</sup> Véronique Breton	1
Table de concertation des services judiciaires en matière criminelle	Comité d'échange en matière criminelle de différents partenaires (DPJ, représentant du Barreau, Magistrature, représentant de l'Association des avocats de la défense, MJQ, DPCP)	M <sup>e</sup> Pierre-Olivier Gagnon M <sup>e</sup> Mariève Rondeau-Desjardins	3
Comité – Sécurité dans les palais de justice	Comité en lien avec la sécurité dans les palais de justice. Comité formé d'intervenants du MJQ, du MSP et du DPCP discutant des enjeux de sécurité, rôles et responsabilités et mise à jour de l'entente de gestion concernant la sécurité dans les palais de justice.	M. Éric Sanschagrín M. Sylvain Chabot M. Patrick Dubé	2
Refonte de la dotation – Table des gestionnaires responsables du déploiement du processus de sélection	Exposer le nouveau processus de dotation des emplois au sein de la fonction publique, au recrutement et à la promotion et accompagner les M/O dans le déploiement du nouveau processus de sélection au sein de leur organisation.	Mme Marie-Pier Arguin Mme Marie-Pier Bourdeau	2

**DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES**

**Renseignements particuliers (PQ)**

**Étude des crédits 2023-2024**

Question **08**

**NOMBRE DE RENCONTRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES-TERRITORIALES DES MINISTRES ET DES SOUS-MINISTRES DE LA JUSTICE EN 2022-2023. INDIQUER, POUR CHACUNE :**

- A. LES COÛTS;**
- B. LES DATES ET LIEUX;**
- C. LES PERSONNES PRÉSENTES;**
- D. LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR;**
- E. LES RÉSULTATS OBTENUS ET LES PRÉVISIONS POUR 2023-2024 (INCLURE UNE COPIE DE TOUT RAPPORT ET DE TOUTE ENTENTE RENOUVELÉE);**
- F. LES RENCONTRES INSCRITES À L'AGENDA POUR 2022-2023.**

Date	Lieux	Personnes présentes	Coût
Le 9 et 10 juin 2022	Visioconférence	M <sup>e</sup> Geneviève Blouin	0 \$
Le 12 et 13 octobre 2022	Halifax	M <sup>e</sup> Anthony Cotnoir	1 968 \$
Le 21 et 22 février 2023	Visioconférence	M <sup>e</sup> Anthony Cotnoir	0 \$

Les ordres du jour et les procès-verbaux sont confidentiels puisque ces rencontres se tiennent à huis clos. De plus, ces documents sont protégés en vertu des articles 18 et 19 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, puisqu'ils ont été obtenus d'un autre gouvernement ou sont constitués de renseignements dont la divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite de relations qu'entretient le gouvernement du Québec avec d'autres gouvernements.

DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Renseignements particuliers (PQ)

Étude des crédits 2023-2024

Question **37**

LISTE DES MANDATS ACCORDÉS EN 2022-2023 À DES AVOCATS DE LA PRATIQUE PRIVÉE, À DES PROFESSEURS DE DROIT OU À DES JUGES PAR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET PAR TOUS LES AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT. PRÉCISER :

- A. LE NOM ET L'ADRESSE DU PROFESSIONNEL;
- B. LA DESCRIPTION DU MANDAT; LE CAS ÉCHÉANT, INDIQUER LES MANDATS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROLONGATION;
- C. LE COÛT HORAIRE ET LE COÛT TOTAL DU MANDAT JUSQU'À MAINTENANT; LE CAS ÉCHÉANT, INDIQUER LES MANDATS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE DÉROGATION QUANT AU TAUX HORAIRE APPLICABLE;
- D. LES PRÉVISIONS DES COÛT POUR 2023-2024 ET POUR L'ENSEMBLE DU MANDAT CONFIE;
- E. LE NOM DE L'ÉTUDE, DU CABINET OU DE LA SOCIÉTÉ DU PROFESSIONNEL, LE CAS ÉCHANT;
- F. UNE COMPARAISON DU COÛT TOTAL DE CES MANDATS AVEC LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PRÉCÉDENTES, POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME.

Selon l'information accessible, la somme allouée à l'externe pour tout type de services juridiques s'élève, au total, à 190 080 \$ et les détails en lien avec les services rendus sont de nature confidentielle.

**DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES**

**Renseignements particuliers (PQ)**

**Étude des crédits 2023-2024**

**Q**uestion **51**

**AU 31 MARS 2023, LE NOMBRE DE SUBSTITUTS DU PROCUREUR GÉNÉRAL RELEVANT DU DPCP POUR CHAQUE DISTRICT JUDICIAIRE.**

Note : Institué par la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales le 15 mars 2007, le Directeur des poursuites criminelles et pénales dirige pour l'État, sous l'autorité du ministre de la Justice et Procureur général, les poursuites criminelles et pénales au Québec. Les substituts du procureur général sont, depuis cette date, désignés « procureurs aux poursuites criminelles et pénales ».

District judiciaire	Nombre	Total district
<b>QUÉBEC</b>		<b>129</b>
Québec	61	
Bureau du directeur	4	
Secrétariat général	5	
Service de la gestion des biens saisis	2	
Direction des communications	2	
Bureau des mandats organisationnels	8	
Bureau des affaires pénales	21	
Bureau du service juridique	18	
Bureau de service-conseil	2	
Bureau des affaires de la jeunesse	5	
Bureau de la grande criminalité et des affaires spéciales	1	
<b>CHARLEVOIX</b>		<b>1</b>
La Malbaie	1	
<b>MONTMAGNY</b>		<b>3</b>
Montmagny	3	
<b>BEAUCE</b>		<b>4</b>
Saint-Joseph-de-Beauce	4	
<b>RIMOUSKI</b>		<b>17</b>
Matane	5	
Rimouski	7	
Bureau des mandats organisationnels	1	
Bureau des affaires pénales	1	
Bureau des affaires de la jeunesse	2	
Bureau de service-conseil	1	
<b>KAMOURASKA</b>		<b>10</b>
Rivière-du-Loup	9	
Bureau des affaires pénales	1	
<b>GASPÉ</b>		<b>6</b>
Percé	3	
Bureau des affaires pénales	1	
Bureau de service-conseil	2	
<b>BONAVENTURE</b>		<b>4</b>
New Carlisle	4	
<b>BAIE-COMEAU</b>		<b>7</b>
Baie-Comeau	6	
Bureau des affaires pénales	1	
<b>MINGAN</b>		<b>11</b>
Sept-Îles	10	
Bureau des affaires pénales	1	
<b>ROBERVAL</b>		<b>9</b>
Roberval	7	
Bureau des affaires de la jeunesse	1	
Bureau de service-conseil	1	

<b>District judiciaire</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total district</b>
<b>CHICOUTIMI</b> Saguenay Bureau des affaires pénales Bureau de service-conseil Bureau des affaires de la jeunesse	15 1 1 1	<b>18</b>
<b>ALMA</b> Alma Bureau de service-conseil	4 1	<b>5</b>
<b>TROIS-RIVIÈRES</b> Trois-Rivières Bureau des affaires pénales Bureau du service juridique Bureau de service-conseil Bureau des affaires de la jeunesse	15 2 1 1 3	<b>22</b>
<b>ARTHABASKA</b> Victoriaville	5	<b>5</b>
<b>SAINT-MAURICE</b> La Tuque Shawinigan Bureau de service-conseil	1 5 2	<b>8</b>
<b>DRUMMOND</b> Drummondville Bureau de service-conseil	7 1	<b>8</b>
<b>SAINT-FRANÇOIS</b> Sherbrooke Bureau des mandats organisationnels Bureau des affaires pénales Bureau des affaires de la jeunesse Bureau de service-conseil	21 1 2 5 1	<b>30</b>
<b>BEDFORD</b> Granby Bureau des mandats organisationnels	13 1	<b>14</b>
<b>FRONTENAC</b> Thetford Mines	2	<b>2</b>
<b>LONGUEUIL</b> Longueuil Bureau des affaires pénales Bureau de service-conseil Bureau des affaires de la jeunesse	49 6 5 7	<b>67</b>
<b>IBERVILLE</b> Saint-Jean-sur-Richelieu Bureau de service-conseil	6 2	<b>8</b>
<b>BEAUHARNOIS</b> Salaberry-de-Valleyfield Bureau des affaires pénales Bureau des affaires de la jeunesse Bureau de service-conseil	23 2 2 1	<b>28</b>
<b>RICHELIEU</b> Sorel-Tracy Bureau de service-conseil	4 1	<b>5</b>
<b>SAINT-HYACINTHE</b> Saint-Hyacinthe	13	<b>13</b>

<b>District judiciaire</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total district</b>
<b>MONTREAL</b>		<b>231</b>
Montréal	120	
Bureau des mandats organisationnels	9	
Bureau des affaires pénales	10	
Bureau du service juridique	9	
Bureau de service-conseil	6	
Bureau des affaires de la jeunesse	14	
Bureau de la grande criminalité et des affaires spéciales	63	
<b>TERREBONNE</b>		<b>48</b>
Saint-Jérôme	34	
Bureau des affaires pénales	4	
Bureau de service-conseil	5	
Bureau des affaires de la jeunesse	5	
<b>ABITIBI</b>		<b>28</b>
Amos	16	
Val-d'Or	9	
Bureau des affaires de la jeunesse	1	
Bureau de service-conseil	2	
<b>LABELLE</b>		<b>5</b>
Maniwaki	1	
Mont-Laurier	3	
Bureau des affaires de la jeunesse	1	
<b>GATINEAU</b>		<b>41</b>
Gatineau	34	
Bureau des affaires pénales	3	
Bureau des affaires de la jeunesse	3	
Bureau de service-conseil	1	
<b>ROUYN-NORANDA</b>		<b>12</b>
Rouyn-Noranda	9	
Bureau des affaires pénales	2	
Bureau des affaires de la jeunesse	1	
<b>LAVAL</b>		<b>33</b>
Laval	26	
Bureau des affaires pénales	1	
Bureau de service-conseil	2	
Bureau des affaires de la jeunesse	4	
<b>JOLIETTE</b>		<b>32</b>
Joliette	22	
Bureau des affaires pénales	2	
Bureau des affaires de la jeunesse	3	
Bureau de service-conseil	4	
Bureau des mandats organisationnels	1	
<b>Grand Total</b>	<b>864</b>	<b>864</b>

Les données sont extraites de SAGIR, en date du 28 février 2023.

DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Renseignements particuliers (PQ)

Étude des crédits 2023-2024

Question **52**

POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES, LE NOMBRE DE PROCUREURS AYANT DÉMISSIONNÉ. INDIQUER LES DÉPENSES LIÉES À LEUR DÉPART.

Pour 2022-2023, 13 procureurs ont démissionné. Aucun coût n'est relié à ces démissions.

Le nombre de démissions exclut les procureurs ayant démissionné afin d'être nommés à titre de juge ou à un emploi supérieur pendant l'exercice 2022-2023.

**DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES**

**Renseignements particuliers (PQ)**

**Étude des crédits 2023-2024**

Question **53**

**POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES, LA LISTE DES PROCUREURS CADRES  
AYANT FAIT L'OBJET D'UNE RÉAFFECTATION.**

Du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 28 février 2023, cinq procureurs-cadres ont fait l'objet d'une réaffectation, c'est-à-dire d'un changement d'unité administrative.

**DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES**

**Renseignements particuliers (PQ)**

**Étude des crédits 2023-2024**

Question **55**

**POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES, POUR CHAQUE DISTRICT JUDICIAIRE, LE NOMBRE DE DOSSIERS QUI ONT BÉNÉFICIÉ DE PROGRAMMES DE NON-JUDICARISATION, EN INDIQUANT LES TYPES D'INFRACTION (VOLS, VOIES DE FAIT, ETC.)**

**Tableau statistique – non-judiciarisation par type d’infraction**

Infractions	Articles	Nombre	%
Vol d'un bien dont la valeur ne dépasse pas 5 000 \$	334b)ii)	1043	42,43
Voies de fait	266b)	367	14,93
Proférer des menaces de causer la mort ou des lésions corporelles	264.1(1)a)(2)b)	301	12,25
Méfait à l'égard de biens privés	430(1)a)(4)b) 430(1)b)(4)b) 430(1)c)(4)b) 430(1)d)(4)b)	153	6,23
Entrave à un agent de la paix	129a)e)	106	4,31
Agression armée	267a)	62	2,52
Fraude à l'égard d'un bien dont la valeur ne dépasse pas 5 000 \$	380(1)b)ii)	51	2,08
Contravention aux règlements des armes à feu	86(2)(3)b)	33	1,34
Possession de cannabis (Loi sur le cannabis)	8(1)(a) 8(1)b) 8(1)e)	32	1,30
Proférer des menaces de brûler, détruire ou endommager des biens meubles ou immeubles / de tuer, empoisonner ou blesser un animal ou un oiseau qui est la propriété de quelqu'un	264.1(1)b)(3)b) 264.1(1)c)(3)b)	17	0,69
Possession simple d'une petite quantité de cannabis (Loi réglementant certaines drogues et autres substances) <sup>1</sup>	4(1)(5)	1	0,04
Infractions diverses	-	292	11,88
<b>Total</b>		<b>2458</b>	<b>100</b>

**Statistiques relatives à la non-judiciarisation**

District judiciaire	No. greffe	Nom du greffe	Total
<b>Abitibi</b>	605	Amos	10
	614	Baie-James et circuit intérieur	22
	170	Chibougamau	18
	640	Baie-d'Hudson (Grand-Nord)	17
	620	La Sarre	7
	635	Baie d'Ungava (Kuujuuaq)	3
	625	Senneterre	5
	615	Val-d'Or	24
	<b>Total district</b>		
<b>Alma</b>	160	Alma	10
	<b>Total district</b>		
<b>Arthabaska</b>	415	Victoriaville	51
	<b>Total district</b>		

<sup>1</sup> Il importe de noter que la possession simple d'une petite quantité de cannabis en vertu des paragraphes 4(1)(5) de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* n'existe plus depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le cannabis* le 17 octobre 2018 (L.C. 2018, ch. 16, paragr. 195(1) et 204(1)). La possession de cannabis pouvant donner lieu à une non-judiciarisation (au sens de la directive NOJ-1 du Directeur des poursuites criminelles et pénales) est maintenant prévue aux alinéas 8(1)a), 8(1)b) et 8(1)e) de la *Loi sur le cannabis*. Cet état de fait explique le faible nombre de dossiers traités en non-judiciarisation en vertu des dispositions 4(1)(5) de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

**DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES**

Renseignements particuliers (PQ)

Étude des crédits 2023-2024

Question **55**

POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES, POUR CHAQUE DISTRICT JUDICIAIRE, LE NOMBRE DE DOSSIERS QUI ONT BÉNÉFICIÉ DE PROGRAMMES DE NON-JUDICIARISATION, EN INDIQUANT LES TYPES D'INFRACTION (VOLS, VOIES DE FAIT, ETC.) (SUITE)

District judiciaire	No. greffe	Nom du greffe	Total
<b>Baie-Comeau</b>	655	Baie-Comeau	6
		<b>Total district</b>	<b>6</b>
<b>Beauce</b>	350	Saint-Joseph-de-Beauce	36
		<b>Total district</b>	<b>36</b>
<b>Beauharnois</b>	760	Salaberry-de-Valleyfield	72
		<b>Total district</b>	<b>72</b>
<b>Bedford</b>	455	Cowansville	0
	460	Granby	44
		<b>Total district</b>	<b>44</b>
<b>Bonaventure</b>	105	New-Carlisle	15
		<b>Total district</b>	<b>15</b>
<b>Charlevoix</b>	240	La Malbaie	15
		<b>Total district</b>	<b>15</b>
<b>Chicoutimi</b>	150	Chicoutimi	101
		<b>Total district</b>	<b>101</b>
<b>Drummond</b>	405	Drummondville	32
		<b>Total district</b>	<b>32</b>
<b>Frontenac</b>	235	Thetford Mines	6
		<b>Total district</b>	<b>6</b>
<b>Gaspé</b>	115	Havre-Aubert	0
	110	Percé	11
	130	Sainte-Anne-des-Monts	16
		<b>Total district</b>	<b>27</b>
<b>Gatineau</b>	550	Gatineau	234
		<b>Total district</b>	<b>234</b>
<b>Iberville</b>	755	Saint-Jean-sur-Richelieu	47
		<b>Total district</b>	<b>47</b>
<b>Joliette</b>	705	Joliette	79
		<b>Total district</b>	<b>79</b>
<b>Kamouraska</b>	250	Rivière-du-Loup	18
		<b>Total district</b>	<b>18</b>
<b>Labelle</b>	565	Maniwaki	26
	560	Mont-Laurier	46
		<b>Total district</b>	<b>72</b>
<b>Laval</b>	540	Laval	121
		<b>Total district</b>	<b>121</b>
<b>Longueuil</b>	505	Longueuil	184
		<b>Total district</b>	<b>184</b>
<b>Mégantic</b>	480	Lac-Mégantic	9
		<b>Total district</b>	<b>9</b>
<b>Mingan</b>	652	Cour itinérante	7
	650	Sept-Îles	12
		<b>Total district</b>	<b>19</b>
<b>Montmagny</b>	300	Montmagny	18
		<b>Total district</b>	<b>18</b>
<b>Montréal</b>	500	Montréal	62

**DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES**

Renseignements particuliers (PQ)

Étude des crédits 2023-2024

Question **55**

POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES, POUR CHAQUE DISTRICT JUDICIAIRE, LE NOMBRE DE DOSSIERS QUI ONT BÉNÉFICIÉ DE PROGRAMMES DE NON-JUDICIARISATION, EN INDIQUANT LES TYPES D'INFRACTION (VOLS, VOIES DE FAIT, ETC.) (SUITE)

District judiciaire	No. greffe	Nom du greffe	Total
		Total district	62
<b>Pontiac</b>	555	Campbell's Bay	7
		Total district	7
<b>Québec</b>	200	Québec	305
		Total district	305
<b>Richelieu</b>	765	Sorel	35
		Total district	35
<b>Rimouski</b>	120	Amqui	3
	125	Matane	21
	135	Mont-Joli	8
	100	Rimouski	15
		Total district	47
<b>Roberval</b>	155	Roberval	39
		Total district	39
<b>Rouyn-Noranda</b>	600	Rouyn-Noranda	50
		Total district	50
<b>Saint-François</b>	450	Sherbrooke	209
		Total district	209
<b>Saint-Hyacinthe</b>	750	Saint-Hyacinthe	36
		Total district	36
<b>Saint-Maurice</b>	425	La Tuque	33
	410	Shawinigan	43
		Total district	76
<b>Témiscamingue</b>	610	Ville-Marie	8
		Total district	8
<b>Terrebonne</b>	700	Saint-Jérôme	213
		Total district	213
<b>Trois-Rivières</b>	400	Trois-Rivières	49
		Total district	49
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>2458</b>

DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Renseignements particuliers (PQ)

Étude des crédits 2023-2024

Question **56**

LA LISTE ET L'ÉTAT DES PRINCIPALES CAUSES PENDANTES EN MATIÈRE  
CRIMINELLE AU 31 MARS 2023.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits budgétaires.

DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Renseignements particuliers (PQ)

Étude des crédits 2023-2024

Question **57**

STATISTIQUES SUR LE NOMBRE D'ACCUSÉS LIBÉRÉS À LA SUITE D'UNE REQUÊTE EN ARRÊT DES PROCÉDURES POUR DÉLAI DÉRAISONNABLE. INDIQUER LE NOMBRE DE REQUÊTES PRÉSENTÉES, LE NOMBRE DE REQUÊTES ENTENDUES, LE NOMBRE DE PROCÈS ABANDONNÉS, LE NOMBRE DE DOSSIERS À RISQUE.

Cette question sera répondue par le MJQ.

**DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES**

**Renseignements particuliers (PQ)**

**Étude des crédits 2023-2024**

Question **58**

**NOMBRE DE RENCONTRES DU COMITÉ FÉDÉRAL-PROVINCIAL DES POURSUIVANTS EN 2022-2023. FOURNIR TOUT DOCUMENT DÉPOSÉ ET INDIQUER :**

- A. LES COÛTS;
- B. LES DATES ET LIEUX;
- C. LES PERSONNES PRÉSENTES;
- D. LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

Date	Lieu	Personnes présentes	Coût
31 mai au 1 <sup>er</sup> juin 2022	Kelowna, Colombie-Britannique	M <sup>e</sup> Patrick Michel M <sup>e</sup> Anny Bernier	4 609 \$
19 au 20 octobre 2022	Rencontre virtuelle	M <sup>e</sup> Patrick Michel M <sup>e</sup> Marie-France Gagnon	0 \$

Les ordres du jour et les procès-verbaux sont confidentiels puisque ces rencontres se tiennent à huis clos. De plus, ces documents sont protégés en vertu de l'article 19 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, puisqu'ils sont formés de renseignements dont la divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite de relations qu'entretient le gouvernement du Québec avec d'autres gouvernements.

**DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES**

**Renseignements particuliers (PQ)**

**Étude des crédits 2023-2024**

Question **60**

**COPIE DES AVIS JURIDIQUES FOURNIS PAR LE DPCP À L'UPAC DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE MÂCHURER.**

Les avis juridiques fournis en cours d'enquête sont confidentiels puisqu'ils sont visés par le secret professionnel que tout avocat se doit de respecter. Par conséquent, le DPCP ne peut fournir d'informations supplémentaires sur la teneur de l'avis juridique qui a été donné à l'UPAC.

## DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Renseignements particuliers (PQ)

Étude des crédits 2023-2024

Question **61**

POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES, INDIQUER LE NOMBRE DE DOSSIERS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'ACCUSATIONS PAR LE DPCP.

En 2022-2023, le Directeur des poursuites criminelles et pénales a reçu 108 993 demandes d'intenter des procédures (DIP). De ce nombre, en date du 28 février 2023, 25 815 DIP avaient été refusées.

Il est à noter que ces données proviennent du Système informatisé des poursuites publiques (SIPP) lequel n'a pas été conçu pour produire des statistiques, mais plutôt pour répondre à des besoins opérationnels. Ainsi, il peut y avoir une marge d'erreur.

**DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES**

**Renseignements particuliers (PQ)**

**Étude des crédits 2023-2024**

Question **67**

**LISTE DES POURSUITES INTENTÉES PAR LE DPCP À LA SUITE DES VÉRIFICATIONS OU DES ENQUÊTES EFFECTUÉES PAR LE MAMH OU LA COMMISSION MUNICIPALE AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS, D'ÉLUS OU DE FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX.**

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits budgétaires.

Question **68**

POUR 2022-2023, INDIQUER LES SOMMES INVESTIES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE ET LES SOMMES PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2023-2024. ÉTAT DE SITUATION, AU 31 MARS 2023, DE SA MISE EN ŒUVRE.

**Principales réalisations dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 :**

Le 28 octobre 2016, le gouvernement du Québec, en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec et les partenaires, a lancé la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 (Stratégie 2016-2021). En vigueur jusqu'en 2021, cette dernière comprenait 55 actions dont le principal objectif était d'apporter des solutions novatrices aux problématiques qu'elle ciblait, soit les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle.

La Stratégie 2016-2021 a été prolongée jusqu'au 19 juin 2022, veille du lancement de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance 2022-2027 (Stratégie 2022-2027).

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales, dans le cadre de la plus récente Stratégie 2022-2027, est porteur de la mesure suivante :

- augmenter au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales le nombre d'effectifs affectés aux dossiers en matière de violence sexuelle (action 26).

De ce fait, pour l'année 2022-2023, un budget de 6 200 000 \$ a été confirmé en lien avec la mise en place de la nouvelle stratégie et 35 postes (incluant le maintien des 11 ressources déjà en poste de la Stratégie 2016-2021) ont été obtenus pour la réalisation de cette mesure.

DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Renseignements particuliers (PQ)

Étude des crédits 2023-2024

Question **74**

**NOMBRE DE PROCUREURS EMBAUCHÉS OU SÉLECTIONNÉS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU TRIBUNAL SPÉCIALISÉ POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE OU CONJUGALE**

Au 28 février 2023, pour la phase 1 de déploiement (Salaberry-de-Valleyfield, Québec, Granby, Drummondville et La Tuque), 12 postes de procureurs ont été octroyés et pourvus.

En ce qui concerne le déploiement de la phase 2 (Laval, Sherbrooke, Montmagny, Sept-Îles et Lac-Mégantic), un total de cinq postes de procureurs ont été octroyés et pourvus.

DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Renseignements particuliers (PQ)

Étude des crédits 2023-2024

Question **79**

LISTE DES DOSSIERS REJETÉS PAR LE DPCP EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE OU CONJUGALE DEPUIS 3 ANS.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits budgétaires.

Question **87**

NOMBRE D'ACCUSATIONS PORTÉES PAR LE DPCP POUR DES CRIMES  
HOMOPHOBES OU TRANSPHOBES AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES.

Information non disponible.

Il n'existe pas d'infraction visant spécifiquement l'homophobie ou la transphobie au Code criminel. De plus, il n'existe pas de code statistique permettant une extraction au Système informatisé des poursuites publiques.

DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Renseignements particuliers (PQ)

Étude des crédits 2023-2024

Question **107**

AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES, LISTE DES CAUSES PORTÉES EN APPEL PAR LE PROCUREUR GÉNÉRAL.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits budgétaires.

**DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES**

Renseignements particuliers (PQ)

Étude des crédits 2023-2024

Question **115**

**NOMBRE DE POURSUITES, PAR RÉGION, INTENTÉES EN 2022-2023 PAR LE DPCP RELATIVEMENT À DES INFRACTIONS À LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (RLRQ CHAP. C.-11), INCLUANT LE TABLEAU DES RÉSULTATS ET LA VENTILATION PAR ARTICLE.**

Au cours de l'année 2022-2023, 23 poursuites ont été intentées (constats d'infraction signifiés) par le Directeur des poursuites criminelles et pénales relativement à des infractions à *la Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11).

2022-2023 (du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 28 février 2023)

*Charte de la langue française*

Ventilation par article

Article	Nombre de poursuites intentées (Constats d'infraction signifiés)
51	5
52	9
57	1
58	2
10 R.9	2
25.1 R.9	4
<b>Total</b>	<b>23</b>

Article 51 : Inscription sur un produit dans une langue autre que le français

Article 52 : Publication sur site Web rédigée dans une langue autre que le français

Article 57 : Facture, reçu ou quittance dans une autre langue que le français

Article 58 : Affichage public ou publicité commerciale dans une autre langue que le français

Article 10 R.9 : Rédaction d'une publication commerciale sur Internet dont la version française ne respecte pas les conditions d'accessibilité et de qualité

Article 25.1 R.9 : Affichage d'une marque de commerce dans une autre langue que le français

Suivi des constats d'infraction signifiés	
Résultat	Somme
Plaidoyer de culpabilité	3
Procès	12
Prêt à transférer à la cour	1
Délai plaidoyer/paiement <sup>1</sup>	7
<b>Total</b>	<b>23</b>

<sup>1</sup> Le défendeur a 30 jours, après la signification du constat d'infraction, pour transmettre son plaidoyer ou son paiement (art. 160 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, c. C-25.1)).

Question **118**

CONCERNANT LA LUTTE À LA VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE, FOURNIR :

- A. UNE VENTILATION DES BUDGETS ALLOUÉS POUR COMBATTRE LE PHÉNOMÈNE DE LA VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE EN 2022-2023;
- B. LE BILAN DES MESURES ENTREPRISES POUR VENIR EN AIDE AUX FEMMES ET AUX ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE, ET POUR COMBATTRE CE PHÉNOMÈNE.

L'intervention du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) dans ce domaine se fait en étroite collaboration avec les divers partenaires impliqués dans le traitement de cette problématique, comme en témoigne le dernier Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 (Plan d'action 2018-2023), rendu public le 10 août 2018.

### BUDGET

Les trois mesures du Plan d'action 2018-2023, sous la responsabilité du DPCP, représentent un coût de 19,7 M\$ dont 18,0 M\$ financés en contrepartie de crédits additionnels annoncés au Plan économique du Québec de mars 2018.

Le DPCP s'est vu allouer des sommes représentant l'ajout de 25 ressources (20 procureurs aux poursuites criminelles et pénales (procureurs), 1 technicien en droit et 4 employés de soutien) :

- le budget autorisé pour l'exercice 2022-2023 est de 3 034 900 \$;
- les dépenses réelles au 28 février 2023 sont de 2 907 793 \$;

### MESURES DU PLAN D'ACTION SOUS LA GOUVERNE DU DPCP

#### Action 32 : Adopter un programme de rencontre entre le procureur et la victime

La directive VIO-1 qui guide le procureur dans l'exercice de ses fonctions a été revue et publiée en novembre 2018. Elle prévoit la manière dont les dossiers de violence conjugale doivent être traités, en application de la politique d'intervention en matière de violence conjugale et conformément à l'orientation 16 du ministre de la Justice du Québec, et ce, afin d'encourager la dénonciation, favoriser la participation des victimes au processus judiciaire et préserver la confiance du public dans l'administration de la justice.

La directive VIO-1 prévoit dorénavant la tenue d'une rencontre entre le procureur responsable du dossier et la victime, et ce, dès que possible après le dépôt des accusations et dans tous les cas, avant le jour du témoignage de la victime. Le procureur rencontre cette dernière pour notamment l'informer du déroulement du processus judiciaire, de sa participation, de ses droits ainsi que des mesures facilitant son témoignage, répondre à ses questions et à ses préoccupations et identifier ses besoins en lien avec sa préparation pour rendre son témoignage devant le tribunal. Cette rencontre vise à créer un lien de confiance avec le procureur, à favoriser la participation de la victime au processus judiciaire, à atténuer ses craintes et accroître sa confiance dans l'administration de la justice.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, cette rencontre post-autorisation entre le procureur et la victime est intégrée au système de mission du DPCP et doit être documentée par le procureur au dossier afin de rendre compte de l'objectif 1.1 « Assurer la tenue d'une rencontre entre la victime en situation de vulnérabilité et le procureur dans le cadre des procédures judiciaires » du [Plan stratégique 2019-2023](#). Essentiellement, le procureur remplit dans un premier temps la « déclaration d'obligation de rencontre » en indiquant si une telle obligation existe dans le dossier.

Au surplus, le paragraphe 17 de la directive VIO-1 a été modifié le 15 décembre 2021 pour prévoir la rencontre entre le procureur et la victime dans un délai raisonnable avant le jour d'une audition dans laquelle cette dernière pourrait être appelée à témoigner afin de la préparer adéquatement à l'audition devant le tribunal, à moins que les circonstances ne s'y prêtent pas.

#### Action 33 : Mettre en place un mécanisme de coordination pour favoriser l'uniformisation des pratiques de tous les procureurs

Mise sur pied en mars 2018 d'une communauté de savoir au sein du DPCP regroupant des procureurs expérimentés issus de plusieurs districts judiciaires. Le mandat de cette communauté est de créer un lieu d'échange et de partage pour les membres afin de permettre une uniformisation des pratiques, tout en respectant les réalités régionales de chacun, et ce, pour assurer un traitement équitable et de qualité aux victimes. Plusieurs rencontres sont tenues annuellement, lors de la période 2022-2023, des

rencontres ont eu lieu en février, juin et décembre 2022 ainsi qu'en février 2023. La communauté demeure active hormis ces rencontres, des échanges ont fréquemment lieu entre les membres, toujours dans une optique de partage d'expertise.

#### **Action 34 : Favoriser et prioriser le traitement judiciaire des dossiers de violence conjugale**

La directive VIO-1 prévoit spécifiquement que le procureur doit accorder la priorité aux dossiers de violence conjugale dans la fixation de dates de procès et doit faire valoir auprès du tribunal la nécessité de procéder dans les plus brefs délais, afin de maintenir la participation de la victime dans le processus judiciaire.

Le procureur doit s'opposer à toute demande de remise qui paraît avoir pour but de retarder les procédures.

La priorisation de ces dossiers vise à assurer un meilleur soutien aux victimes, à favoriser leur mobilisation et à maintenir les conditions de protection à leur égard.

Comme indiqué au Plan stratégique 2019-2023, le DPCP s'engage à diminuer le délai moyen de traitement entre la réception de la demande et la décision du procureur de porter ou non des accusations. Durant cette période, le DPCP s'est engagé à augmenter la proportion des demandes d'intenter des procédures qui sont traitées dans un délai de 34 jours et moins.

En réponse aux délais occasionnés par la diminution de jours siégés par les juges de la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec, en raison de la décision de la juge en chef de revoir le ratio entre les jours siégés et les jours en délibéré, par une instruction publiée le 16 février 2023 à l'intention de l'ensemble des procureurs, le directeur a identifié les dossiers en matière de violence conjugale parmi ceux qui doivent être priorités.

#### **MESURES DU PLAN D'ACTION SPÉCIFIQUE POUR PRÉVENIR LES SITUATIONS DE VIOLENCE CONJUGALE À HAUT RISQUE DE DANGÉROSITÉ ET ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DES VICTIMES 2020-2025**

En raison de son mandat de poursuivant public, le DPCP n'est pas porteur de mesure dans le cadre de ce plan qui vise la prévention des situations de violence conjugale. Il est toutefois collaborateur de plusieurs d'entre elles :

#### **Action 2 : Produire un aide-mémoire à l'intention des services policiers concernant l'engagement de ne pas troubler l'ordre public prévu à l'article 810 du Code criminel et s'assurer que les victimes ont accès à de l'information juste et fiable quant aux limites de ce recours.**

En juillet 2021, en plus de l'appui offert au ministère de la Sécurité publique dans la rédaction de leur aide-mémoire à l'intention des services de police, le DPCP a publié sur le site Internet Québec.ca de l'information juridique pertinente à l'intention des victimes afin de bien les informer sur l'article 810 du Code criminel.

#### **Action 10 : Étendre à quatre régions supplémentaires le Service d'évaluation des conjoints violents au stade de la mise en liberté provisoire. Il fait la promotion de ce service au sein du DPCP et enjoint les procureurs à y avoir recours.**

Depuis juin 2021, le Service d'évaluation des conjoints violents est maintenant disponible dans toutes les régions du Québec et le DPCP en a informé l'ensemble des procureurs en réitérant l'importance de son utilisation. De plus, une présentation du programme a été offerte par le ministère de la Sécurité publique aux membres de la communauté de savoir en violence conjugale, le 21 septembre 2021, afin d'en faire davantage la promotion auprès du réseau. Le DPCP en a en outre fait la promotion auprès des avocats agissant en défense, le consentement de l'accusé à sa participation étant requis.

#### **ACTION 14 : Mener une étude de faisabilité quant à l'implantation de bracelets antirapprochement comme moyen de prévention des homicides conjugaux. Il participera aux rencontres qui seront tenues avec les chercheurs lors des échanges quant aux résultats de la recherche.**

Le 26 avril 2021, les chercheurs de l'Université Laval ont présenté leur rapport de l'étude de faisabilité qu'ils ont réalisée en avril 2021. Leur conclusion sur la faisabilité étant positive, un comité avisé a été créé en juin 2021 auquel le DPCP participait. Divers enjeux et préoccupations ont été discutés lors des diverses rencontres. Le 1<sup>er</sup> décembre 2021, le gouvernement a annoncé qu'il allait de l'avant dans l'implantation des BAR. Se faisant, les travaux pour l'implantation sont toujours en cours.

En mai 2022, s'est amorcé le déploiement progressif des bracelets antirapprochement (BAR). À ce jour, les BAR sont déployés dans les régions de Québec, Joliette, Salaberry-de-Valleyfield, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Laval, Lanaudière, Montérégie et la Mauricie.

La communauté de savoir en violence conjugale a d'ailleurs eu une deuxième présentation sur les BAR en février 2023.

Selon le calendrier d'implantation actuel, mis à jour en octobre 2022, la mesure devrait être implantée dans toutes les régions du Québec d'ici octobre 2023. Les dernières implantations se feront en septembre 2023 dans les régions de la Gaspésie, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

## **AUTRES MESURES MISES EN PLACE**

**FÉMINICIDES** : Les nombreux féminicides de l'année 2021 et l'augmentation de la violence conjugale bien documentée en contexte de pandémie ont conduit à l'annonce d'une mesure prioritaire en violence conjugale pour lutter contre cette grave problématique. En date du 15 juin 2021, le Secrétariat du Conseil du trésor a autorisé au DPCP un rehaussement de sa cible d'heures rémunérées et de crédits de façon pérenne afin de permettre la mise en place d'un système de poursuite verticale en matière de violence conjugale et de violence sexuelle, en plus d'améliorer l'accompagnement des victimes (C.T. 224528). Cet investissement a permis d'embaucher 35 nouveaux procureurs. La poursuite verticale est maintenant implantée dans tous les points de service, à l'exception de la cour itinérante.

**Directives** : Le DPCP a revu ses directives [VIO-1](#) et [ENG-1](#) dès novembre 2018 en application du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023. À la suite des différentes recommandations en lien avec la violence conjugale et la violence sexuelle émises depuis 2018, et particulièrement en 2020-2021, le DPCP a de nouveau modifié sa directive VIO-1 en décembre 2021 afin notamment d'y prévoir le principe de la poursuite verticale par un procureur ayant reçu, dans la mesure du possible, une formation spécialisée en la matière.

**Engagement de ne pas troubler l'ordre public** : Les procureurs ne peuvent recourir à l'article 810 du *Code criminel* (C.cr.) ou substituer une dénonciation pour une infraction par une dénonciation en vertu de l'article 810 C.cr. hormis les critères spécifiques énumérés aux directives [VIO-1](#) et [ENG-1](#).

**Résiliation de bail** : Lorsque la sécurité des victimes de violence sexuelle ou de violence conjugale ou envers un enfant est menacée, des procureurs sont spécifiquement désignés comme officiers publics pour traiter les demandes d'attestation en vue de la résiliation d'un bail résidentiel ([Politique encadrant le traitement par les officiers publics des demandes d'attestation en vue de la résiliation d'un bail résidentiel pour motifs de violence conjugale ou d'agression à caractère sexuel](#)).

**Judiciarisation** : La directive [NOJ-1](#) précise qu'un contrevenant qui commet une infraction criminelle qui concerne ou qui est reliée à la violence conjugale ne peut bénéficier du Programme de traitement non judiciaire de certaines infractions criminelles commises par des adultes.

**Comités, partenariats et formations externes** : Le DPCP travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le traitement judiciaire de la violence conjugale en participant à divers comités, forums, séances de formation, conférences et tables de concertation. Au mois de mai 2022, une formation spécialisée en violence conjugale a été offerte aux sergents d'enquête VPI de la Sûreté du Québec. De plus, une formation spécialisée en violences conjugale et sexuelle a été offerte à des policiers de corps de police autochtone provenant de plusieurs communautés depuis avril 2022 et d'autres formations sont prévues pour l'année 2023. Finalement, une formation sur le processus judiciaire a été offerte en novembre 2022 à des intervenants. Le DPCP participe à de nombreux comités portant sur le traitement judiciaire de la violence conjugale dont le Comité sur les BAR, du Comité de travail en violence conjugale, du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale et la table de concertation nationale sur l'intervention policière en violence conjugale.

**Formation interne** : Le DPCP offre à l'École des poursuivants une formation de base en violence conjugale à tous les nouveaux procureurs. Des formations spécialisées virtuelles sont également offertes. Ces formations favorisent une meilleure connaissance de la problématique de la violence conjugale et permettent aux procureurs d'être sensibilisés aux difficultés qu'éprouvent les victimes et les témoins dans le processus judiciaire. Le DPCP a également offert près de 15 h de formation obligatoire en violence conjugale et 15 h de formation en violence sexuelle pour les procureurs susceptibles d'œuvrer dans ces dossiers.

**Information aux victimes** : Le DPCP a participé à l'élaboration et la publication de divers outils d'information pour les victimes de violence conjugale dont le lancement d'une section destinée aux victimes d'actes criminels sur le site Québec.ca, comportant diverses rubriques, dont une concernant l'engagement de ne pas troubler l'ordre public prévu à l'article 810 du Code criminel et une sur la résiliation de bail en cas de violence conjugale ou d'agression à caractère sexuel. Le DPCP a élaboré, en collaboration avec l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, 10 fiches d'informations destinées aux victimes et aux intervenants qui sont également disponibles sur le site Québec.ca.

**Élargissement de la Ligne INFO-DPCP aux infractions commises en contexte de violence conjugale** : Le DPCP a mis sur pied en avril 2018 une ligne de renseignements destinée aux personnes

victimes de violence sexuelle hésitant à porter plainte et aux organismes venant en aide à ces personnes. Le 5 décembre 2022, le DPCP a étendu la couverture de cette ligne (Ligne info DPCP violence conjugale et sexuelle) aux personnes victimes de violence conjugale ainsi qu'aux intervenants qui les soutiennent.

En date du 28 février 2023, la Ligne info DPCP violence conjugale et sexuelle a reçu plus 1 065 appels.

- La ligne téléphonique 1 877 547-DPCP (3727) est en activité du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
- Le service est gratuit et entièrement confidentiel.

Question **132**

BILAN DE MISE EN ŒUVRE PAR MESURE, AVEC ÉCHÉANCIER ET SOMMES VERSÉES POUR CHACUNE DES MESURES DU PLAN DE MODERNISATION DE LA JUSTICE. VENTILATION DÉTAILLÉE DE L'UTILISATION DES BUDGETS.

Le Plan pour moderniser le système de Justice (PMSJ) a fait l'objet d'une annonce le 24 avril 2018.

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) collabore activement à la réalisation du PMSJ qui s'articule autour de trois axes : instaurer des pratiques innovantes, mettre la justice à l'heure des nouvelles technologies et communiquer efficacement l'information entre les principaux partenaires.

Les mesures prévues au PMSJ, qui sont sous la gouverne du DPCP, sont maintenant achevées, à l'exception du programme de transformation numérique des dossiers de poursuite, pour lequel les travaux se poursuivent.

Mesures achevées :

- programme de non-judiciarisation;
- mise en place de différentes pratiques favorisant la négociation avant l'audience au pénal;
- lignes directrices en matière de divulgation de la preuve pour les corps policiers;
- formation des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (procureurs) sur les directives;
- programme « Offre de règlement rapide »;
- assurer la disponibilité des procureurs en dehors des salles de cours;
- déploiement d'un logiciel de formation en ligne pour les procureurs.

Mesure en cours :

- Programme de gestion électronique des dossiers de poursuites (GESTE).

Sous la responsabilité et gouverne du DPCP, ce programme a pour objectif l'informatisation du processus de travail des procureurs et du personnel administratif du DPCP en mettant en place des processus et des solutions qui permettent :

- de recevoir numériquement des services de police et partenaires les demandes d'intenter des procédures et les éléments de preuve;
- d'analyser et traiter numériquement les demandes d'intenter des procédures dans le but de rendre une décision d'intenter ou non des procédures judiciaires;
- de divulguer la preuve.

Ce programme regroupe plusieurs projets :

- les travaux liés au programme GESTE continuent de progresser. Le dossier d'affaires du troisième projet « Déploiement des solutions d'affaires - Volet criminel » a été approuvé par le Secrétariat du Conseil du trésor le 30 novembre 2021. L'objectif est de déployer les solutions développées dans les projets précédents et d'assurer la gestion du changement au sein des différents bureaux du DPCP. L'échéancier de ce projet est fixé au 30 novembre 2023;
- le projet « Décision et dossier de poursuite » s'est terminé le 10 juillet 2022. Ce projet visait l'ajout de fonctionnalités, la conception du dossier de cour numérique, la production des documents légaux et l'intégration d'une solution sécuritaire de divulgation numérique de la preuve;
- le projet « Réception et analyse des demandes d'intenter des procédures » s'est quant à lui terminé le 31 août 2020. Celui-ci a permis de mettre en place les infrastructures et le développement des versions de base des solutions d'affaires.

**Utilisation des budgets par Axes – en k\$**

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TOTAL
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses probables	
Instaurer des pratiques innovantes	25,1	696,0	803,6	860,9	<b>901,5</b>	<b>3 287,1</b>
Mettre la justice à l'heure des nouvelles technologies	31,4	77,3	89,7	109,7	<b>115,3</b>	<b>423,4</b>
Communiquer efficacement l'information entre les principaux intervenants	2 954,4	8 165,8	6 517,1	7 609,5	<b>9 745,5</b>	<b>34 992,3</b>
<b>Total</b>	<b>3 010,9</b>	<b>8 939,1</b>	<b>7 410,4</b>	<b>8 580,1</b>	<b>10 762,3</b>	<b>38 702,8</b>

\*Les dépenses probables représentent la prévision attendue au 31 mars 2023.

DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Renseignements particuliers (PQ)

Étude des crédits 2023-2024

Question **136**

LISTE DES ÉCHANGES, DE LA CORRESPONDANCE ET DES ACTIONS  
ENTREPRISES À LA SUITE DE L'ARRESTATION ARBITRAIRE PAR LE SPVM  
DE MONSIEUR MAMADI III FARA CAMARA EN JANVIER 2021.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits budgétaires.